Paris, le 21 novembre 2022

La CNSA au salon des services à la personne et de l’emploi à domicile les 29 et 30 novembre 2022

Rendez-vous au Pavillon 5.1, stand E05, à l’entrée du salon

La caisse nationale de solidarité pour l’autonomie (CNSA) participe pour la cinquième fois au [salon des services à la personne et de l’emploi à domicile](https://www.salon-services-personne.com/), porte de Versailles, à Paris.

**Un moment privilégié de rencontres et d’échanges.** 10 000 visiteurs sont attendus pendant deux jours sur le salon.

Les sites internet officiels pour les personnes âgées, les personnes en situation de handicap et les aidants présentés par les équipes de la CNSA

Actualités, aides à l’autonomie, droits, démarches, orientation, annuaires… Les sites [pour-les-personnes-agees.gouv.fr](https://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/) et [monparcourshandicap.gouv.fr](https://www.monparcourshandicap.gouv.fr/) informent les personnes âgées, les personnes en situation de handicap et leurs proches aidants. **Pendant deux jours, les équipes de la CNSA accueillent les visiteurs sur le stand E05 pour présenter les deux portails officiels d’information. Démonstrations collectives à 09h30, 11h30, 14h30 et 16h30.**

Pour-les-personnes-agees.gouv.fr : le site internet de référence pour les personnes âgées et leurs aidants (environ 600 000 visites par mois)

Créé en 2015, le portail [pour-les-personnes-agees.gouv.fr](https://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/) propose des outils pratiques pour guider les personnes âgées et leurs aidants dans leur parcours, notamment :

* des informations sur les solutions, les droits et les démarches pour préserver son autonomie, rester à domicile, choisir un établissement, soutenir les aidants ;
* un [annuaire](http://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/resultats-annuaire?service=point-information) pour trouver les coordonnées et des informations sur les services d’aide et les soins à domicile, les solutions d’accueil (EHPAD, Résidences autonomie, hébergement temporaire, accueil de jour…) et les points d’information locaux dédiés aux personnes âgées et à leurs proches ;
* un [simulateur](http://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/estimez-le-montant-de-votre-reste-charge) pour estimer le montant du « reste à charge » mensuel pour une place dans un EHPAD (Etablissement d’hébergement pour personnes âgées dépendantes) après déduction de 2 aides publiques (aide au logement et allocation personnalisée d’autonomie) ;
* des [vidéos](http://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/videotheque), pour comprendre rapidement les solutions et les démarches à réaliser ;
* une rubrique pour consulter les [réponses aux questions les plus posées](http://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/liste-des-questions) par les personnes âgées et leurs proches ;
* des [informations locales](http://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/conseil-general) grâce à des liens vers les sites web des départements en charge de l’aide à l’autonomie.

Mon Parcours Handicap : le site internet d’information, d’orientation et de services pour les personnes en situation de handicap et leurs proches (environ 200 000 visites par mois)

Lancé en 2020, [Mon Parcours Handicap](https://www.monparcourshandicap.gouv.fr/) a pour objectif d’offrir aux personnes en situation de handicap et à leurs proches une porte d’entrée unique, des informations généralistes, officielles, fiables, facilement compréhensibles et actualisées ainsi qu’un annuaire.

Ce portail officiel permet de s’informer sur les droits, les aides et les démarches pour faire face à une situation de handicap. On peut y trouver également des informations sur les dispositifs d’accompagnement dans le cadre de la scolarité ou des études supérieures des enfants en situation de handicap. Une information complète sur l’emploi, la formation et l’insertion professionnelle est aussi disponible.

Par ailleurs, Mon Parcours Handicap propose :

* une [rubrique d’actualité](https://www.monparcourshandicap.gouv.fr/actualites) en lien avec le handicap ;
* un [agenda d’évènements handicap](https://www.monparcourshandicap.gouv.fr/agenda/2022/11) (salons, événements culturels...) ;
* un [annuaire](https://www.monparcourshandicap.gouv.fr/annuaire) géolocalisé (maisons départementales pour les personnes handicapées (MDPH), missions locales, agefiph, Pôle emploi…)
* un [accès à l’espace MDPH en ligne](https://www.monparcourshandicap.gouv.fr/aides/mdph-en-ligne) ;
* un accès au [simulateur d’aides et droits](https://www.monparcourshandicap.gouv.fr/aides/simulateur-mes-droits-sociaux).

La plateforme garantit le plus haut niveau d’accessibilité aux personnes en situation de handicap (possibilité de naviguer avec une synthèse vocale ou une plage braille ; personnalisation de l’affichage du site, navigation en utilisant le clavier uniquement, via un écran tactile, à la voix ou tout autre périphérique adapté, consultation d’articles rédigés selon les règles du facile à lire et à comprendre).

* À propos de la CNSA

Créée en 2004, la Caisse nationale de solidarité pour l’autonomie (CNSA) gère la branche autonomie de la Sécurité sociale depuis le 1er janvier 2021. Elle devient ainsi le pendant de l’Assurance maladie, de l’Assurance retraite ou encore de la Caisse nationale d’allocations familiales. Elle soutient l’autonomie des personnes âgées et personnes handicapées en contribuant au financement des aides individuelles versées aux personnes, ainsi qu’au financement des établissements et des services qui les accompagnent, en veillant à l’égalité de traitement sur l’ensemble du territoire national.

À ce titre, elle pilote le réseau des acteurs locaux de l’autonomie (maisons départementales des personnes handicapées, conseils départementaux et agences régionales de santé) et leur propose un appui technique. Elle participe à l’information des personnes âgées, des personnes handicapées et de leurs proches aidants grâce aux sites [www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr](http://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr) et [www.monparcourshandicap.gouv.fr](http://www.monparcourshandicap.gouv.fr). Enfin, elle contribue à la recherche, à l’innovation dans le champ du soutien à l’autonomie, et à la réflexion sur les politiques de l’autonomie. En 2022, la CNSA consacre plus de 35 milliards d’euros à l’aide à l’autonomie des personnes âgées ou handicapées. C’est le 5e budget de la Sécurité sociale : 1er financeur du soutien à l’autonomie.

**Contact presse**

**Maxime Le Men – CNSA**

Tél. : 07 86 32 43 68

[maxime.lemen@cnsa.fr](mailto:maxime.lemen@cnsa.fr)